

Stades phénologiques

Les stades phénologiques vont de « grappes fermées » à « véraison en cours » selon les cépages et les différents secteurs du vignoble départemental.

DONNEES EPIDEMIOLOGIQUES

Mildiou

Les pluies des 22 et 23 juillet ont pu être source de nouvelles contaminations sur feuilles. Les symptômes issus de ces contaminations seront visibles à partir du 04 août selon la modélisation. Quelques symptômes sur feuilles sont sporulents mais leur virulence n'est pas forte. Des dégâts avec des pertes de récolte sont visibles sur le secteur de la Plaine et du Littoral.

Le feuillage est nécessaire à une bonne phase de maturité, il est nécessaire de le protéger contre le mildiou mosaïque.

Oïdium

Le début de la véraison marque la fin de la sensibilité des grappes à de nouvelles contaminations et évolution de l'oïdium. Cependant, sur certain cépage, son développement continu pendant la véraison (muscats, chardonnay...).

Eudémis

Sur les secteurs précoces le vol des papillons a débuté. L'observation prochaine des dépôts de pontes déclenchera l'avis d'intervention.

FLAVESCENCE DOREE

Les symptômes de la Flavescence Dorée sont visibles dans le vignoble. Un foyer a été observé sur la commune de Tordère sur un grenache noir au lieu-dit l'Estanyol. Surveiller vos parcelles pour repérer les souches contaminées. Les ceps malades doivent être arrachés immédiatement. Des cicadelles vectrices de la Flavescence dorée sont facilement visibles dans de nombreuses parcelles de notre vignoble. Les adultes sont visibles et peuvent être infectieux. Les cicadelles dissémineront la maladie à chaque fois qu'elles s'alimenteront sur une souche malade puis sur des souches saines.

ESCA – BLACK DEAD ARM

De nombreux symptômes d'apoplexie sont visibles dans le vignoble sur cépages sensibles (macabeu, grenache, muscats, mourvèdre...). Ces dépérissements se manifestent sur parcelles à fortes vigueurs accompagnées de stress hydrique.

VOS CONTACTS

AIVB - Nicolas CONSTANT
06 63 39 25 02
constant.aivb@wanadoo.fr

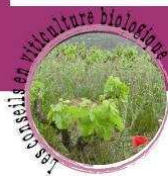


CIVAMBIO 66 - Patrick MARCOTTE
Tél. 04 68 35 34 12 / Fax. 04 68 34 86 15
pmarcotte.civambio.66@wanadoo.fr



CHAMBRE D'AGRICULTURE PYRÉNÉES-ORIENTALES
Anne DE CHANCEL 06 71 57 19 66
a.dechancel@pyrenees-orientales.chambagri.fr

Julien THIERY 06 71 57 19 65
j.thiery@pyrenees-orientales.chambagri.fr



STRATEGIES

Attention : pour chaque intervention, respecter les délais avant récolte (DAR) de chaque spécialité commerciale.

Mildiou

Le feuillage est partiellement protégé par les traitements au cuivre réalisés tout au long de la saison. Sur parcelles présentant des symptômes, vous pouvez moduler la dose de cuivre métal entre 300 et 600 g/ha en fonction de la vigueur de la parcelle, de la pression parasitaire et des quantités de cuivre déjà apportées.

Sur les parcelles tardives sans symptômes, dont le dernier traitement au cuivre date de plus de trois semaines, un traitement au stade « arrêt de croissance » peut être envisagé pour prévenir le développement de mildiou mosaïque en fin de saison. Une dose inférieure à 500 g de cuivre métal est suffisante.

En absence de lessivage, il est inutile de poursuivre la protection au delà de l'arrêt de croissance de la vigne.

Rappel : La quantité annuelle de cuivre métal doit être inférieure à 6000 g/ha, en comptant toutes les applications de cuivre : mildiou, pourriture acide, engrais foliaire...

Oïdium

La protection doit se poursuivre jusqu'à la véraison sur les parcelles ayant des dégâts et/ou dans un environnement infecté.

Eudémis

Sur l'ensemble des secteurs, aucune intervention ne se justifie : il est trop tard pour intervenir sur la seconde génération et trop tôt pour traiter la troisième.

POURRITURE ACIDE

Nous sommes au début véraison. L'application d'un produit cuprique de 1500 à 2000 g maximum de cuivre métal/ha, limite le développement de la maladie au moment de la maturation. Aucune spécialité commerciale ne peut être utilisée au delà de sa dose d'homologation. Certains produits sont autorisés à des doses inférieures à 1500 g/ha.

L'utilisation de cuivre à des doses inférieures n'a pas fait la preuve de son efficacité contre cette maladie. Le cuivre utilisé pour lutter contre la pourriture acide doit être pris en compte dans le cumul annuel, qui doit être inférieur à 6000 g/ha/an.

FLAVESCENCE DOREE

Le troisième traitement obligatoire contre les adultes de la cicadelle vectrice de la Flavescence dorée doit être réalisé **dans la période du 24 juillet au 04 août 2010.**

Ce traitement est très important pour éviter une recrudescence de la maladie. La présence régulière de cicadelles et de souches isolées dans le vignoble départemental font craindre une explosion de la maladie.

VOS CONTACTS



AIVB - Nicolas CONSTANT
06 63 39 25 02
constant.aivb@wanadoo.fr

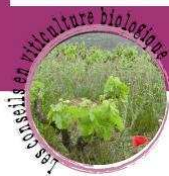


CIVAM BIO 66 - Patrick MARCOTE
Tél. 04 68 35 34 12 / Fax. 04 68 34 86 15
pmarcote.civambio.66@wanadoo.fr



CHAMBRE D'AGRICULTURE ROUSSILLON
Anne DE CHANCEL 06 71 57 19 66
a.dechancel@pyrenees-orientales.chambagri.fr

Julien THIERY 06 71 57 19 65
j.thiery@pyrenees-orientales.chambagri.fr



A ce stade, la seule spécialité commerciale autorisée est le Pyrèvert. Pour une efficacité optimale, il est conseillé de ne pas mélanger ce produit avec du cuivre ou du soufre.

POURRITURE GRISE

Privilégiez la mise en œuvre des mesures prophylactiques, notamment l'effeuillage pour réduire la pression parasitaire.

Nous sommes au début véraison dans de nombreux secteurs. C'est au stade C qu'une application d'une spécialité commerciale anti-botrytis peut être positionnée en préventif contre cette maladie. Seul le *Bacillus subtilis* (spécialité commerciale SERENADE Biofungicide) est autorisé au cahier des charges de l'Agriculture Biologique. Les conditions météorologiques au moment de l'application et dans les jours qui suivent ont une influence sur l'efficacité du produit : une humidité relative élevée est favorable au bon comportement du produit.

ESCA-BLACK DEAD ARM

Seules les mesures prophylactiques permettent de contenir la maladie. Repérer les souches malades, arracher et détruire dès que possible par le feu.

Nouveau

Retrouvez toutes les informations techniques et toute l'actualité de l'agriculture biologique en Languedoc-Roussillon sur le portail www.agribio-languedoc-roussillon.fr

Prochain bulletin le mardi 3 août

Ce bulletin a été rédigé par le service technique de l'AIVB à partir des données épidémiologiques fournies par le service viticulture de la Chambre d'Agriculture du Roussillon le mardi 27 juillet 2010

VOS CONTACTS



AIVB - Nicolas CONSTANT
06 63 39 25 02
constant.aivb@wanadoo.fr



CIVAMBIO 66 - Patrick MARCOTTE
Tél. 04 68 35 34 12 / Fax. 04 68 34 86 15
pmarcotte.civambio.66@wanadoo.fr



CHAMBRE D'AGRICULTURE ROUSSILLON
Anne DE CHANCEL 06 71 57 19 66
a.dechancel@pyrenees-orientales.chambagri.fr

Julien THIERY 06 71 57 19 65
j.thiery@pyrenees-orientales.chambagri.fr